

# Comité canadien de l'UNICEF

États financiers  
31 décembre 2025



Façonner l'avenir  
en toute confiance

# Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du  
**Comité canadien de l'UNICEF,**

## Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du **Comité canadien de l'UNICEF** [«UNICEF Canada»], qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2025, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière d'UNICEF Canada au 31 décembre 2025, ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

## Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants d'UNICEF Canada conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

## Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport annuel avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

## Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité d'UNICEF Canada à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider UNICEF Canada ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière d'UNICEF Canada.



### **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne d'UNICEF Canada;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité d'UNICEF Canada à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener UNICEF Canada à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Ernst & Young* s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Toronto, Canada  
Le 8 avril 2026

Comptables professionnels agréés  
Experts-comptables autorisés



## Comité canadien de l'UNICEF

### États de la situation financière

Aux 31 décembre

	2025	2024
	\$	\$
<b>Actif</b>		
<b>Actif à court terme</b>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	35 538 218	17 567 136
Créances [note 11]	300 031	4 848 254
Charges payées d'avance	461 478	583 892
<b>Total de l'actif à court terme</b>	<b>36 299 727</b>	<b>22 999 282</b>
Immobilisations, montant net [note 4]	398 593	579 599
	<b>36 698 320</b>	<b>23 578 881</b>
<b>Passif et actif net</b>		
<b>Passif à court terme</b>		
Sommes à payer à l'UNICEF [notes 1 et 3]	32 957 091	19 593 032
Dette et charges à payer	1 854 250	1 860 342
Apports reportés [note 6]	64 097	94 849
<b>Total du passif à court terme</b>	<b>34 875 438</b>	<b>21 548 223</b>
Apports aux capitaux propres reportés [note 7]	87 003	113 773
<b>Total du passif</b>	<b>34 962 441</b>	<b>21 661 996</b>
Engagements [note 13]		
<b>Actif net</b>		
Actif net non affecté [note 8]	398 593	579 599
Actif net grevé d'affections internes [note 9]	1 337 286	1 337 286
<b>Total de l'actif net</b>	<b>1 735 879</b>	<b>1 916 885</b>
	<b>36 698 320</b>	<b>23 578 881</b>

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil :



Administrateur



Administrateur

## Comité canadien de l'UNICEF

### États des résultats

Exercices clos les 31 décembre

	2025	2024
	\$	\$
<b>Produits</b>		
Campagnes de financement	81 844 414	84 042 932
Subventions gouvernementales et autres <i>[note 10]</i>	2 592 928	3 430 125
Ventes de produits	—	70 905
Autres produits <i>[note 7]</i>	732 167	963 155
	<b>85 169 509</b>	<b>88 507 117</b>
<b>Charges</b>		
Programmes		
Contributions à des programmes internationaux <i>[notes 1 et 3]</i>	58 400 919	63 079 199
Programme d'intérêt public et programmes canadiens <i>[note 12]</i>	4 579 461	4 401 595
	<b>62 980 380</b>	<b>67 480 794</b>
Financement et administration <i>[note 12]</i>		
Campagnes de financement	19 196 014	18 046 992
Administration	3 174 121	3 088 737
	<b>22 370 135</b>	<b>21 135 729</b>
	<b>85 350 515</b>	<b>88 616 523</b>
<b>Insuffisance des produits par rapport aux charges de l'exercice</b>	<b>(181 006)</b>	<b>(109 406)</b>

Voir les notes afférentes aux états financiers

## Comité canadien de l'UNICEF

### États de l'évolution de l'actif net

Exercices clos les 31 décembre

	2025		2024	
	Grevé d'affections			
	Non affecté	internes	Total	Total
	\$	\$	\$	\$
<b>Actif net au début de l'exercice</b>	<b>579 599</b>	<b>1 337 286</b>	<b>1 916 885</b>	2 026 291
Insuffisance des produits par rapport aux charges de l'exercice	<b>(181 006)</b>	—	<b>(181 006)</b>	(109 406)
<b>Actif net à la fin de l'exercice</b>	<b>398 593</b>	<b>1 337 286</b>	<b>1 735 879</b>	1 916 885

*Voir les notes afférentes aux états financiers.*

## Comité canadien de l'UNICEF

### États des flux de trésorerie

Exercices clos les 31 décembre

	2025	2024
	\$	\$
<b>Activités de fonctionnement</b>		
Insuffisance des produits par rapport aux charges de l'exercice	(181 006)	(109 406)
Ajouter (déduire) les éléments sans incidence sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations	190 131	192 010
Amortissement des apports aux capitaux propres reportés	(26 770)	(26 770)
	<u>(17 645)</u>	55 834
Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement liés au fonctionnement, montant net	<u>17 997 852</u>	(3 887 306)
<b>Flux de trésorerie de fonctionnement</b>	<u>17 980 207</u>	(3 831 472)
<b>Activités d'investissement</b>		
Acquisition d'immobilisations	<u>(9 125)</u>	(82 604)
<b>Flux de trésorerie d'investissement</b>	<u>(9 125)</u>	(82 604)
<b>Augmentations nettes (diminutions nettes) de la trésorerie au cours de l'exercice</b>	<b>17 971 082</b>	<b>(3 914 076)</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	<u>17 567 136</u>	21 481 212
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice</b>	<b><u>35 538 218</u></b>	<b>17 567 136</b>

*Voir les notes afférentes aux états financiers.*

## Comité canadien de l'UNICEF

# Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2025

### 1. Nature de l'organisme et relation avec l'UNICEF

Le comité canadien de l'UNICEF [«UNICEF Canada»] est le partenaire officiel au Canada du Fonds des Nations Unies pour l'enfance [«UNICEF»]. UNICEF Canada est une société constituée sans capital social selon la *Loi sur les corporations canadiennes* par des lettres patentes datées du 22 septembre 1969, et compte des membres faisant partie de son conseil d'administration ainsi que d'autres membres, tel qu'il a été approuvé par le conseil d'administration d'UNICEF Canada. UNICEF Canada est passée à la nouvelle *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* en 2013. UNICEF Canada, à titre d'organisme de bienfaisance enregistré, est autorisé à émettre des reçus officiels de dons aux fins d'impôt sous le numéro d'enregistrement 122680572 RR0001, et est donc exempt d'impôts tant que les exigences de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) sont respectées.

L'UNICEF est l'organisation humanitaire sans but lucratif dont la mission est axée sur l'aide à l'enfance qui possède la plus grande portée à l'échelle mondiale. Présent dans 190 pays et territoires, l'UNICEF est sur place pour aider les enfants les plus défavorisés. Bien que faisant partie du système des Nations-Unies, le financement d'UNICEF repose entièrement sur des dons lui permettant d'accomplir son travail salvateur.

UNICEF Canada est l'un des 32 comités nationaux établis à l'échelle mondiale, et chaque comité national exerce ses activités en vertu d'une entente de coopération avec l'UNICEF. Au moyen d'activités de financement, d'éducation et de défense des intérêts, UNICEF Canada soutient des programmes offrant une protection, des soins de santé et des vaccins, une éducation, de l'eau potable, des services d'hygiène et de la nourriture, et est partie à une entente de coopération avec l'UNICEF, qui établit entre autres que les fonds nets recueillis, après déduction des charges liées au programme d'intérêt public et aux programmes canadiens, seront transférés à l'UNICEF aux fins du financement de programmes approuvés par son comité de direction.

Puisque l'obligation de transférer des fonds à l'UNICEF survient pendant la période où les fonds sont recueillis, les sommes à transférer sont passées en charges [apports à des programmes internationaux] au cours de la même période.

### 2. Sommaire des principales méthodes comptables

Les présents états financiers sont dressés conformément à la Partie III – Normes comptables pour les organismes sans but lucratif du *Manuel de CPA Canada – Comptabilité* [«CPA Canada»], qui décrit les principes comptables généralement reconnus pour les organismes sans but lucratif du Canada et comprend les principales méthodes comptables résumées ci-après.

#### Comptabilisation des produits

UNICEF Canada utilise la méthode du report pour comptabiliser les apports, qui comprennent les dons et les subventions. Les dons sont comptabilisés lorsqu'ils sont reçus, étant donné que les promesses de dons ne sont pas légalement exécutoires. Les subventions non affectées sont comptabilisées dans les produits lorsqu'elles sont reçues ou à recevoir, si le montant à recevoir peut raisonnablement être estimé et si le recouvrement est raisonnablement assuré. Les apports non affectés sont constatés dans les produits lorsqu'ils sont initialement comptabilisés dans les comptes. Les apports grevés d'affectations externes sont initialement reportés puis comptabilisés dans les produits au cours de l'exercice où les charges correspondantes sont engagées. Les ventes de produits sont comptabilisées dans les produits lorsqu'elles sont reçues ou à recevoir, si le montant à recevoir peut raisonnablement être estimé.

## Comité canadien de l'UNICEF

### Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2025

#### Instruments financiers

Les instruments financiers, y compris la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les créances, les sommes à payer à l'UNICEF et les dettes et charges à payer, sont initialement comptabilisés à leur juste valeur et sont ensuite évalués au coût amorti, déduction faite des provisions pour dépréciation.

À moins d'indication contraire, la direction croit qu'UNICEF Canada n'est pas exposé à des risques de taux d'intérêt, de change, de marché, de crédit ou de liquidité importants découlant des instruments financiers.

#### Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent des fonds en caisse et des placements à court terme ayant une échéance à court terme d'environ trois mois ou moins.

#### Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est passé en charges à un taux annuel selon la méthode de l'amortissement linéaire, conçue pour amortir le coût d'un actif sur sa durée de vie utile estimative comme suit :

##### *Immobilisations corporelles*

Mobilier et matériel de bureau	10 %
Matériel informatique	20 %
Améliorations locatives	Selon les modalités des baux

##### *Actifs incorporels*

Logiciels	20 %
-----------	------

Les immobilisations sont soumises à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable d'un actif risque de ne plus contribuer à la capacité d'UNICEF Canada de fournir des biens et des services. Toute dépréciation entraîne une réduction de valeur de l'actif et la comptabilisation d'une charge dans l'état des résultats. Une réduction de valeur ne doit pas faire l'objet d'une reprise si la juste valeur de l'actif en question s'accroît ultérieurement.

#### Régime de retraite des employés

UNICEF Canada participe à un régime de retraite à cotisations déterminées. Les cotisations à ce régime sont passées en charges lorsqu'elles sont exigibles.

#### Répartition des charges

Les salaires, les avantages sociaux et les coûts liés à d'autres éléments aux fins du soutien général, comme les finances, les ressources humaines et les technologies de l'information, et les frais d'occupation des locaux du siège social compris dans les charges d'administration, sont répartis entre les autres éléments présentés dans l'état des résultats, selon une estimation en pourcentage du temps que le personnel de chaque service a consacré à des tâches liées à chacun des éléments.

## Comité canadien de l'UNICEF

### Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2025

#### 3. Opérations entre parties liées

Au cours de l'exercice, les apports à l'UNICEF totalisant 58 400 919 \$ [63 079 199 \$ en 2024] pour le financement des programmes sont comptabilisés dans les charges rattachées à la réalisation des programmes, dont un montant de 32 957 091 \$ [19 593 032 \$ en 2024] à verser à l'UNICEF au 31 décembre 2025. Les sommes à verser à l'UNICEF sont exigibles avant le 30 juin 2026 [30 juin 2025 pour l'exercice 2024] et ne portent pas intérêt.

Au cours de l'exercice, UNICEF Canada a comptabilisé à titre de produits de l'UNICEF des apports totalisant 2 492 590 \$ [2 097 008 \$ en 2024] aux fins des campagnes de financement et du recrutement de nouveaux donateurs [note 10].

Ces opérations sont survenues dans le cadre normal des activités et ont été comptabilisées à la valeur d'échange, laquelle correspond au montant convenu entre les deux parties.

#### 4. Immobilisations

Les immobilisations se composent de ce qui suit :

	2025		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Immobilisations corporelles			
Mobilier et matériel de bureau	39 337	30 324	9 013
Matériel informatique	687 148	612 712	74 436
Améliorations locatives	469 180	317 071	152 109
Actifs incorporels			
Logiciels	800 864	637 829	163 035
	<b>1 996 529</b>	<b>1 597 936</b>	<b>398 593</b>
	2024		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Immobilisations corporelles			
Mobilier et matériel de bureau	39 337	28 051	11 286
Matériel informatique	678 023	570 261	107 762
Améliorations locatives	469 180	271 780	197 400
Actifs incorporels			
Logiciels	800 864	537 713	263 151
	<b>1 987 404</b>	<b>1 407 805</b>	<b>579 599</b>

## Comité canadien de l'UNICEF

### Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2025

#### 5. Facilité de crédit

UNICEF Canada a une facilité de crédit à vue renouvelable non garantie de 1 000 000 \$. L'intérêt sur la ligne de crédit à vue est payable au taux d'intérêt préférentiel de la banque. Aux 31 décembre 2025 et 2024, aucune somme n'avait été prélevée sur la facilité.

#### 6. Apports reportés

Les apports reportés comprennent les fonds non dépensés reçus pour l'UNICEF ainsi que les apports désignés, comme il est indiqué ci-dessous :

	2025	2024
	\$	\$
<b>Solde au début de l'exercice</b>	<b>94 849</b>	19 849
Apports reportés reçus	<b>40 785 176</b>	48 097 793
Montant comptabilisé dans les produits	<b>(40 815 928)</b>	(48 022 793)
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>64 097</b>	94 849

#### 7. Apports aux capitaux propres reportés

Les apports aux capitaux propres reportés ont représenté un montant de 267 700 \$ reçu par UNICEF Canada en guise d'incitatifs à la location, qui a été appliqué aux améliorations locatives. L'amortissement annuel des incitatifs à la location est comptabilisé dans les autres revenus à l'état des résultats.

	2025	2024
	\$	\$
<b>Solde au début de l'exercice</b>	<b>113 773</b>	140 543
Amortissement des apports aux capitaux propres reportés	<b>(26 770)</b>	(26 770)
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>87 003</b>	113 773

#### 8. Actif net non affecté

L'actif net non affecté correspond à la valeur comptable nette des immobilisations d'UNICEF Canada.

#### 9. Actif net grevé d'affectations internes

L'actif net grevé d'affectations internes est constitué du produit de la vente de biens et est destiné à l'achat futur de biens, pour lesquels l'approbation préalable du conseil d'administration est nécessaire.

## Comité canadien de l'UNICEF

### Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2025

#### 10. Subventions gouvernementales et autres

Les subventions gouvernementales et autres se composent de ce qui suit :

	2025 \$	2024 \$
UNICEF [note 3]	2 492 590	2 097 008
Gouvernement du Canada	—	1 250 000
Autres	100 338	83 117
	<b>2 592 928</b>	<b>3 430 125</b>

#### 11. Créances

Au 31 décembre 2024, UNICEF Canada a comptabilisé des apports à recevoir de 4 508 426 \$ au titre des créances dans l'état de la situation financière en lien avec un apport. L'apport a été reçu en 2025. Au 31 décembre 2025, aucun apport à recevoir n'a été comptabilisé.

#### 12. Répartition des charges

Certaines charges administratives sont réparties entre les éléments présentés dans l'état des résultats comme suit :

	2025 \$	2024 \$
Campagnes de financement	2 381 412	2 308 973
Programme d'intérêt public et programmes canadiens	1 726 250	1 631 839
	<b>4 107 662</b>	<b>3 940 812</b>

#### 13. Engagements

Les paiements annuels minimaux futurs en vertu de contrats de location-exploitation pour des locaux sont comme suit :

	\$
2026	339 149
2027	327 995
2028	311 232
2029	73 618
	<b>1 051 994</b>

En plus des loyers minimaux, les contrats de location de bureaux exigent généralement le paiement de divers frais d'exploitation.